

Diagnostic Électricité Avant Location

Le diagnostic électricité est obligatoire avant la location de tout bien immobilier à usage d'habitation dont l'installation électrique à plus de 15 ans. La durée de validité du Diagnostic électricité location est de 6 ans.



Obligatoire

Le diagnostic électricité est obligatoire avant la location.



Pour quels types de biens ?

Pour tout bien immobilier à usage d'habitation dont l'installation électrique à plus de 15 ans.

Contenu du diagnostic Électricité



Quel est le processus du diagnostic ?

Le diagnostic porte sur les parties privatives des locaux à usage d'habitation constituant la résidence principale du locataire et sur ses dépendances.



Quelles sont les contraintes ?

Les techniciens doivent veiller à leur protection contre le risque électrique tout au long de leur intervention grâce à des équipements.



Qu'est ce qui est contrôlé ?

Le contrôle s'effectue en aval de l'appareil général de commande et de protection du logement individuel, jusqu'au socle des prises de courant ou des bornes d'alimentation.



Comment ?

Des logiciels professionnels permettent de gérer plus facilement la saisie du rapport et peuvent aider à interpréter les mesures effectuées.



La réglementation

- Décret n° 2016-1104 et 1105 du 11/08/2016 – Etat de l'installation intérieure d'électricité (logements en location)
- Loi du 24 mars 2014 dite loi Alur
- articles R 134-10 à R 134-12 du code de la construction et de l'habitation – Contenu et modalités du diagnostic électricité
- norme XP C 16-600
- Décret no 2010-1200 du 11 octobre 2010 – indépendance des diagnostiqueurs immobiliers



La validité

La durée de validité du Diagnostic électricité location est de 6 ans, soit le double du Diagnostic électricité vente. Les diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente peuvent faire fonction de Diagnostic électricité location s'ils datent de moins de 6 ans.